

Conditions générales d'inscription (CGI) et tarifs 2016-2017

Préambule

SUPINFO International University, globalement gérée dans le monde par EDUCINVEST et ses partenaires et opérant en France sous le contrôle de l'Association "Ecole Supérieure d'Informatique de Paris", plus connue sous le nom de SUPINFO, est un établissement d'enseignement supérieur privé fondé en 1965 et reconnu par l'Etat Français depuis 1972, délivrant notamment un titre certifié par l'Etat au niveau I (niveau Bac+5, ingénieur, Master).

SUPINFO ne reconnaît, ne cautionne et ne délègue, conformément à la Loi, à aucune autre structure, quelle qu'elle soit, en France ou à l'international, le droit ou la capacité d'inscrire directement des étudiants à ses cursus et de leur délivrer ses Titres.

Il n'y a donc qu'un seul moyen d'être certain de recevoir une formation SUPINFO et d'obtenir les seuls titres officiels de SUPINFO dans le monde, c'est de n'utiliser pour le processus d'inscription que les sites officiels de SUPINFO qui sont www.supinfo.com, enrolment.supinfo.com et www.campus-booster.net.

Nous avons constaté que des communications et publicités illicites sont souvent diffusées en entretenant l'ambiguïté sur la marque SUPINFO et la capacité de tiers à préparer aux titres SUPINFO ou à délivrer ces titres. Nous attirons l'attention des étudiants et de leurs familles sur l'existence de ces sites qui représentent une contrefaçon.

Conditions générales d'inscriptions 2016-2017

Règlement général de SIU 2016-2017

Copyright de SIU 2016-2017

Usage du système d'information et du réseau de SIU
2016-2017

Respect de la vie privée à SIU 2016-2017

Règlement des Etudes à SIU 2016-2017

Conditions d'utilisation des sites, produits & services
2016-2017

Historique des règlements de SIU

Admission Générale à SUPINFO International University

Pour suivre des études au sein de SUPINFO International University, quel que soit l'âge, l'école, le cycle, le cursus, le niveau d'admission, les modalités ou le campus choisi (campus physique ou à distance), un candidat doit préalablement être admis à l'Université en créant un dossier individuel sur le [site officiel des admissions](#) et en acceptant la version des Conditions Générales d'Inscription publiée au moment de sa demande d'admission à l'adresse www.supinfo.com/cgi ainsi que tous les articles et conditions attachés. Ainsi, en acceptant ces conditions, également rappelées en bas de cette page, le candidat reconnaît également avoir pris connaissance et accepté sans réserve le règlement intérieur, les conditions d'utilisation et de copyright des sites, logiciels et outils pédagogiques mis à la disposition des étudiants et les règles de respect de la vie privée dans leurs versions publiées au moment de sa demande aux adresses www.supinfo.com/reglement en intégrant les articles liés.

Une fois admis à l'Université, le candidat obtient le statut dit de «**Discovery Member**» de SUPINFO International University. Pendant ou après le processus d'admission à l'Université, le candidat peut soumettre une demande d'admission à des cursus d'études variés dispensés selon plusieurs modalités dans un réseau mondial de campus partenaires ou à distance (Open-Campus et Virtual-Campus), en vue de préparer et d'obtenir le cas échéant, des certificats, Titres ou diplômes délivrés par SUPINFO International University et/ou son réseau mondial de partenaires industriels ou universitaires. L'accès à un de ces cursus peut être soumis à une décision d'admissibilité prononcée par une commission propre à SUPINFO International University en fonction des critères d'accès au cursus concerné et aux caractéristiques présentées par le candidat, notamment en matière de niveau d'études ou de diplômes déjà obtenus et de campus choisi. Les demandes d'admission aux cursus de SUPINFO se font exclusivement en ligne à partir du site enrolment.supinfo.com et les membres de la commission d'admission statuent tous les jours sur les dossiers soumis après analyse des pièces fournies. En cas d'admissibilité à un cursus pour lequel un candidat a soumis une demande, des offres d'inscription à des cursus gratuits ou payants lui sont alors proposées par SUPINFO International University selon les conditions et modalités présentées dans les présentes conditions générales d'inscription, dans le respect du règlement des études de SUPINFO International University pour le cursus concerné, ce dernier règlement des études étant lui aussi accessible à l'adresse www.supinfo.com/reglement. Le candidat est libre d'accepter ou de refuser une ou plusieurs de ces offres d'inscription pour un cursus dont le déroulement de la formation est prévu, le cas échéant, aux dates publiées chaque année à l'adresse www.supinfo.com/dates. Dans le cas d'une acceptation pour les cursus qui l'exigent, le candidat doit alors procéder à son inscription régulière en respectant les modalités en vigueur et en s'acquittant éventuellement des frais d'études propres au cursus choisi selon les modalités qui lui conviennent et choisies parmi les possibilités de règlement offertes par SUPINFO. Une fois cette étape valablement réalisée, le candidat obtient immédiatement pour les inscriptions payantes, le statut dit d'«**Advanced Member**» de SUPINFO International University et bénéficie d'un ensemble de services et ressources pédagogiques.

Le montant des frais d'études et les modalités de règlement peuvent être adaptés en fonction du cursus choisi, du campus, des modalités d'apprentissage (formation initiale, contrat de professionnalisation, formation continue), du statut du répondant financier (particulier ou entreprise) et de la devise en cours de validité au lieu d'inscription du candidat. De plus, ces frais peuvent subir des modifications ou adaptations régionales. Dans ce cas, ils seront alors toujours présentés au candidat et à son répondant financier préalablement à l'inscription et devront alors, s'ils sont différents de ceux publiés dans les présentes conditions, être valablement acceptés par le candidat à travers la signature

(physique ou numérique via la sélection d'une case à cocher) d'une convention complémentaire présentée par SUPINFO et/ou ses représentants locaux officiels. **Avant toute inscription officielle, le candidat et son répondant financier sont appelés à se renseigner avec précision sur les frais d'études qui s'adaptent à leur cas en fonction du pays, du campus et des modalités d'enseignement choisies en contactant le représentant SUPINFO le plus proche.**

Dans le cadre de la formation initiale payante, les frais d'études constituent toujours un forfait payable d'avance pour l'année universitaire concernée ou pour un ensemble d'années universitaires, toute année universitaire commencée restant due en intégralité à SUPINFO International University par le candidat. Dans le cadre de la formation professionnelle continue ou d'un contrat de professionnalisation, les conditions tarifaires et financières sont celles prévues par la convention signée selon le cas entre le campus de SUPINFO, le candidat et le cas échéant l'entreprise et l'organisme de financement de la formation (OPCA etc.). Les conditions seront alors précisées par le campus concerné.

Selon le cursus choisi, les frais comprennent l'intégralité des frais d'enseignement (contenus de cours officiels, accès aux contenus de cours 24h/24 via les serveurs internet/intranet selon les modalités de licence indiquées sur chaque cours, accès au portail Open-Campus (aussi appelé Campus-Booster), éventuels travaux dirigés, éventuels travaux pratiques, éventuelles évaluations électroniques, écrites et orales, cours éventuels de mises à niveau selon décision de l'administration de SUPINFO), des frais d'accès aux salles de cours et au matériel durant les dates et heures d'ouverture de l'établissement pendant l'année universitaire pour le choix d'études sur un campus physique, des frais de passage aux examens de l'année (à l'exclusion des rattrapages), à l'exclusion des frais éventuels de réalisation et d'émission de titres et diplômes et de parution à l'annuaire des anciens élèves de SUPINFO. Ils ne comprennent pas les frais de réactivation de compte sur le système en ligne de l'université "Campus-Booster" dans le cas où le compte aurait été suspendu ou résilié par faute du candidat, notamment pour non-paiement ou non-respect d'une échéance.

Dans le cas du choix d'un campus physique, SUPINFO International University fournit une liste indicative d'adresses de campus sur le site www.supinfo.com/contact. Tout étudiant qui s'inscrit accepte que le campus SUPINFO de son choix puisse être relocalisé dans la même ville ou, dans une autre ville dans un rayon de 15 km, sous réserve que SUPINFO International University l'en informe au moins 15 jours avant la date prévue pour le début de l'année universitaire. L'accès à certains campus peut être soumis à des frais supplémentaires. C'est le cas pour le campus des USA. Renseignez-vous auprès d'un représentant officiel de SUPINFO pour en connaître les modalités.

Le candidat et son répondant financier ont bien noté que l'usage d'un ordinateur portable personnel est obligatoire pour poursuivre des études normales dans notre établissement.

Certains prérequis sont à respecter sur 3 critères :

- Le processeur : celui-ci doit être compatible avec les instructions de virtualisations (INTEL VT par exemple)
- La RAM : 8 Go MINIMUM.
- Le disque dur : ce critère est moins important, il est en effet facile aujourd'hui d'augmenter le stockage sans trop perdre en performance (Thunderbolt, USB 3, FireWire...).

Voici les configurations minimums à avoir sur l'ordinateur :

- Configuration logicielle : Windows Seven ou Windows 8 (Licence offerte via la MSDNAA)
- Pour les ordinateurs Apple, l'utilisation d'un Windows 7 ou Windows 8 avec Bootcamp est obligatoire
- Configuration matérielle : Ordinateur portable avec Processeur Intel 2GHz 64 Bits (équivalent ou supérieur) avec technologie de Virtualisation
- Mémoire vive (RAM) : 8192Mo minimum
- Disque dur : 250Go minimum

Le candidat reste libre de choisir l'offre proposée par SUPINFO et ses partenaires ou de s'équiper par ses propres moyens en respectant toutefois les caractéristiques énoncées.

Toutes les informations sur le choix de votre ordinateur ici.

Tous les frais mentionnés ici sont valables pour un candidat particulier. Ils s'entendent dans le cadre d'une prise en charge directe par le particulier ou sa famille et non dans le cadre d'un financement par une entreprise. Dans ce dernier cas les tarifs, dont les montants sont fonction de nombreux critères font toujours l'objet de la signature d'une convention particulière. Renseignez-vous auprès d'un représentant officiel de SUPINFO sur le campus le plus proche.

Frais d'Admission Générale à SUPINFO International University

Admission générale à SUPINFO International University et obtention du statut de «**Discovery Member**» en vue de faire acte de candidature pour un cursus diplômant et accès à une sélection de contenus pédagogiques.

- Admission générale à SUPINFO International University : **Gratuit**

Frais d'inscription au Cursus libre et à distance «Open-Campus - Advanced Member»

avec cours mais sans planification, ni coaching ni examens, ceux-ci étant optionnels et accessibles en fonction des besoins, à la carte.

Inscription à 1 an de cursus libre à distance «Open-Campus - Advanced Member» en vue de préparer librement et pendant un an un diplôme avec accès à 100% des ressources pédagogiques (cours en ligne progressivement au format MOOC (gratuits) mais aussi accès aux bibliothèques numériques de livres et vidéos (Ouvrages de nombreuses bibliothèques, ENI, CBT Nuggets, Lynda.com, Video2Brain ou services équivalents), accès aux logiciels Microsoft et aux réductions sur le matériel Apple, Microsoft, Dell et partenaires) mais sans planification de cours, coaching ni passage d'examens officiels ou de certifications.

- Frais d'inscription «Open-Campus - Advanced Member» : 250 euros à régler en une fois au moment de l'inscription.

Conditions Générales d'Inscription à un cursus «Passport for Success» En A.Sc.1 , A.Sc.2 , B.Sc., M.Sc.1 , M.Sc.2

sur campus physique ou à distance (Virtual-Campus) avec planification de cours, coaching et examens

À compter de 2016-2017, les conditions générales d'Inscription à une année d'un cursus de SUPINFO International University (A.Sc.1, A.Sc.2, B.Sc., M.Sc.1, M.Sc.2) s'inscrivent dans le cadre du dispositif «Passport for Success».

Le principe de Passport for Success repose sur une offre unique qui propose, sans aucun supplément de prix, de mieux accompagner les étudiants vers le succès de leurs études et le succès de leur carrière professionnelle principalement autour de 3 engagements mutuels forts entre SUPINFO International University et chaque étudiant qui l'accepte de facto en s'inscrivant à un cursus diplômant :

1^{er} engagement mutuel, pour assurer le succès dans les études

En contrepartie partie de l'engagement de tout étudiant à faire de son mieux pour réussir à acquérir les connaissances et compétences transmises par SUPINFO International University (assiduité, respect du règlement et des principes pédagogiques notamment), cette dernière s'engage à suivre individuellement et très régulièrement chaque étudiant pour le « coacher » et l'encourager à réussir et, si besoin, lui apporter les solutions de soutien pédagogique et les conseils nécessaires à sa progression.

En cas de décrochage ou d'anomalie, que ce soit venant d'un étudiant, d'une matière, d'un professeur, d'un assistant ou de n'importe quel autre acteur de la vie pédagogique de SUPINFO, une plateforme lancera des alertes et des procédures d'actions correctrices seront immédiatement entreprises (rencontre avec les personnes concernées, mise en place d'un plan d'action de soutien, etc.). Le cas échéant et dans le seul but d'aider l'étudiant à réussir, la participation de sa famille à ce soutien pourra être engagée par une information positive et ciblée visant à transmettre le diagnostic de l'éventuel obstacle à dépasser et partager les solutions pour y parvenir.

Enfin, afin de booster l'acquisition de compétences compatibles avec les attentes de chaque étudiant tout en augmentant ses chances de cumuler 60 crédits ECTS dans l'année, tout étudiant de SUPINFO a la possibilité, s'il le désire, de choisir chaque année une option de spécialisation parmi celles proposées, et ceci sans supplément de prix. Pour résumer, une option de spécialisation par an est offerte à tout étudiant qui souhaite y souscrire grâce à un voucher nominatif annuel qui lui sera délivré et qu'il pourra utiliser à cet effet.

2^{ème} engagement mutuel, pour garantir l'emploi aux diplômés Bac+5

Forte de plus de 50 ans d'expérience, de la pertinence de son programme pédagogique et compte tenu des statistiques disponibles, SUPINFO International University est tellement sûre de conduire ses étudiants vers le succès et l'emploi après un Master of Science (Bac+5), qu'elle est désormais prête à garantir le placement en entreprise à tous ses diplômés dans un délai minimal. Les conditions juridiques de cette garantie sont encore en cours de rédaction et seront disponibles avant la rentrée prochaine soit au plus tard le 30 septembre, mais elles reposeront principalement sur un accompagnement à l'embauche avec mise en relation entre diplômés et entreprises avec un suivi et un coaching pour assurer le premier recrutement et, si le jeune diplômé ne parvient pas facilement à décrocher son premier emploi, l'intervention de SUPINFO pour faciliter le placement en entreprise. Une nouvelle plateforme permettra d'assurer un lien permanent et quasi immédiat entre les étudiants et les entreprises susceptibles de proposer stages et emplois avec sélection des profils en fonction des compétences et des souhaits des étudiants et des entreprises et adaptation en cours d'études en fonction des attentes de ces dernières.

3^{ème} engagement mutuel, pour booster la carrière durant les 3 premières années d'embauche

L'expérience de plus d'un demi-siècle de SUPINFO et les commentaires des entreprises démontrent que les 3 premières années d'embauches sont décisives pour la réussite de la carrière d'un jeune diplômé. L'idée ici est de considérer que la mission de SUPINFO International University ne doit pas s'arrêter, après la transmission de savoirs durant la formation initiale, à la délivrance d'un diplôme.

Il convient désormais d'accompagner tout diplômé durant ses 3 premières années d'embauche avec un suivi et un coaching personnalisé pour d'une part vérifier que son insertion professionnelle se passe dans les meilleures conditions, mais aussi pour lui proposer de suivre gratuitement des cycles de formation professionnelle techniques ou managériales complémentaires en fonction de ses besoins ou des besoins imposés par ses missions dans l'entreprise.

Chaque année et durant les 3 années qui suivent l'obtention de son diplôme de Master of Science, tout diplômé SUPINFO pourra choisir seul ou avec son entreprise, de suivre gratuitement sur site ou à distance, une des formations en informatique ou Management du catalogue de Learning Tree International France, faisant désormais partie du Groupe SUPINFO. Voir catalogue sur [le site de Learning Tree International France](#).

Frais d'inscription à un cursus « Passport for Success » En A.Sc. 1 , A.Sc. 2 , B.Sc., M.Sc. 1 , M.Sc. 2

sur campus physique ou à distance (Virtual-Campus) avec planification de cours, coaching et examens

Inscription au cursus diplômant A.Sc. 1, A.Sc. 2, B.Sc., M.Sc. 1, M.Sc. 2 sur un campus physique ou à distance (Virtual-Campus) comprenant en plus de l'ensemble des ressources pédagogiques du cursus libre "Open-Campus - Advanced Member", l'ensemble des sessions de cours planifiés sur le calendrier académique, des travaux pratiques, des travaux dirigés, des projets et des examens officiels permettant de cumuler des crédits académiques ECTS (European Credit Transfert System) en vue d'obtenir un titre officiel SUPINFO.

Tarif normal d'une année d'étude SUPINFO fixé à : 6100 euros.

Modalités de règlement : Cartes bancaires ou Virements uniquement

En raison de nombreux abus seuls les règlements par carte bancaire ou par virement sur compte :

ING - IBAN BE92 3630 5235 8923 BIC : BBRUBEBB sont désormais acceptés.

Aucun chèque ne sera accepté.

Conditions de paiement d'une année universitaire

- **ACOMPTE**
 - Pour les nouveaux candidats intégrant SUPINFO pour la première fois: **250 euros** d'acompte pour les nouveaux candidats admissibles, l'inscription et le paiement de cet acompte doivent se faire dans la limite indiquée par la commission d'admission lors de la notification au candidat de son admissibilité après soumission du dossier sur <https://enrolement.supinfo.com>.
 - Pour les étudiants déjà inscrits à SUPINFO l'année précédente : **1000 euros** d'acompte payables avant le 28 février pour les candidats désirant s'inscrire et réserver leur place pour l'année suivante, délai de rigueur. Au-delà de cette date, la réservation de la place est automatiquement annulée et toute inscription postérieure sera soumise à perception de frais de réactivation de dossier d'un montant de 150 euros.
- **SOLDE**
 - Le solde de **5850 euros** pour les nouveaux candidats ayant déjà versé **250 euros** d'acompte ou **5100 euros** pour les étudiants déjà inscrits l'année précédente ayant déjà versé **1000 euros** d'acompte doit être réglé en 1 ou plusieurs échéances sans aucun frais par Carte Bancaire ou virement toujours exclusivement sur compte ING - IBAN BE92 3630 5235 8923 BIC : BBRUBEBB en précisant le campus ID.
 - **ATTENTION** : L'intégralité de la somme doit être payée **avant le 30 août** au plus tard - délai de rigueur. A défaut de paiement avant le 30 août de l'intégralité des 6100 euros représentant l'année universitaire, le compte du candidat pourra être suspendu en même temps que son inscription, toute réactivation étant soumise à la perception de **frais de réactivation de dossier s'élevant désormais à 150 euros**.

Conditions de paiement anticipé de plusieurs années universitaires

- **ACOMPTE**
 - Pour les nouveaux candidats intégrant SUPINFO pour la première fois : **250 euros** d'acompte pour les nouveaux candidats admissibles, l'inscription et le paiement de cet acompte doivent se faire dans la limite indiquée par la commission d'admission lors de la notification au candidat de son admissibilité après soumission du dossier sur <https://enrolement.supinfo.com>.
 - Pour les étudiants déjà inscrits à SUPINFO l'année précédente : **1000 euros** d'acompte payables avant le 28 février pour les candidats désirant s'inscrire et réserver leur place pour l'année suivante, délai de rigueur. Au-delà de cette date, la réservation de la place est automatiquement annulée et toute inscription postérieure sera soumise à perception de frais de réactivation de dossier d'un montant de **150 euros**.
- **PAIEMENT ANTICIPÉ (selon les modalités choisies) réglé en 1 fois** par Carte Bancaire ou virement exclusivement sur compte ING :

Bénéficiaire : SUPINFO International University
 IBAN BE92 3630 5235 8923
 BIC : BBRUBEBB [en précisant le campus ID](#).

Le paiement se fait en fonction des modalités et des réductions suivantes : Pour les nouveaux candidats admissibles, l'inscription et le paiement anticipé doivent se faire dans le délai limite indiqué par la commission d'admission lors de la proposition de l'offre de paiement anticipé.

Pour les candidats déjà inscrits l'année précédente, le montant du paiement anticipé doit être réglé avant le 30 juin - délai de rigueur. Au delà, aucun paiement anticipé ne pourra être considéré pour l'année universitaire suivante qui se verra donc proposée au tarif normal de 6100 euros et la balance comptable du candidat modifiée en conséquence.

- 2 années payées au comptant : 10200 € (**5100 €** l'année soit une réduction de 2000 euros par rapport au tarif normal)
- 3 années payées au comptant : 15000 € (**5000 €** l'année soit une réduction de 3300 euros par rapport au tarif normal)
- 4 années payées au comptant : 19600 € (**4900 €** l'année soit une réduction de 4800 euros par rapport au tarif normal)
- 5 années payées au comptant : 24000 € (**4800 €** l'année soit une réduction de 6500 euros par rapport au tarif normal)

Conditions de paiement spéciales « Passport for Success »

Aux 3 engagements mutuels fondamentaux qui sont à la base de « Passport for Success », et sous certaines conditions à valider avec le service des admissions, les nouveaux étudiants admis en en 1ère année (A.Sc.1) peuvent aussi choisir de souscrire à un 4ème engagement mutuel, financier celui-là. Il consiste, en contrepartie des précédents engagements de l'étudiant, à ne payer durant les 5 premières années d'études, qu'un montant réduit des frais de scolarité et à poursuivre les paiements du solde, mensuellement, durant les 3 années qui suivent l'obtention du Master of Science et et donc l'embauche. Durant ces 3 années qui suivent l'obtention du Master of Science (Bac+5), SUPINFO continuera de fournir un service de suivi de carrière, de placement en entreprise et, conformément à l'engagement N°3, un choix de formation professionnelle (1 Formation Learning Tree / an) ou de 3ème cycle (Préparation d'un MBA - en Management de l'Innovation), en fonction des attentes du jeune diplômé ou de celles de son entreprise.

Dans tous les cas, le coût total des études pour 5 ans sera identique à celui calculé si les paiement étaient répartis, comme avant, de manière égale et annuellement soit 5x6100 euros = 30500 euros.

Durant les 3 années des cycles Associate of Science et Bachelor of Science (A.Sc.1, A.Sc.2, B.Sc.) , l'étudiant devra s'acquitter annuellement de la somme de **900 €**.

Durant les 2 années des cycles MASTER of Science (M.Sc.1, M.Sc.2) , l'étudiant devra s'acquitter annuellement de la somme de **2.900 €**.

Ensuite, il règlera, après l'obtention de son diplôme de Master of Science et de son premier emploi et durant les formations complémentaires citées ci-dessus, 600 € par mois durant 3 ans plus 400 euros pour un dernier règlement portant à 30500 euros la somme totale payée pour un parcours de 5 ans.

En cas d'abandon durant le cycle initial de 5 ans avant l'obtention du diplôme Bac+5 ou en cas de non respect par l'étudiant d'un de ses engagements notamment l'engagement n°1 portant sur l'assiduité, le respect du règlement et des principes pédagogiques notamment, le candidat rompant ses engagements, devra s'acquitter immédiatement d'un dédit. Ce dédit sera calculé par différence entre ce qu'il aurait dû payer au comptant pour les années d'études entamées et les sommes effectivement versées dans le cadre du volet financier de Passport for Success (6.100 € x nombre d'années entamées MOINS les sommes déjà versées).

Frais d'inscription aux Options de Spécialisation

L'inscription d'un candidat à une formation complémentaire et optionnelle à un cursus de formation initiale (A.Sc., B.Sc. ou M.Sc.) durant l'année universitaire est proposée à un tarif de :

- Inscription à une option : **690 euros**.
- Inscription à deux options : **1100 euros**.

Les inscriptions doivent être enregistrées avant le 30 novembre de chaque année universitaire et se font directement sur le portail Campus-Booster (campus.supinfo.com) Espace "Student" - "My Space" rubrique "Schooling & Enrolment" onglet "Options de Spécialisation". Le règlement se fait exclusivement en ligne par carte bancaire ou par virement bancaire exclusivement sur compte ING :

Bénéficiaire : SUPINFO International University
IBAN BE92 3630 5235 8923
BIC : BBRUBEBB en précisant le campus ID.

Aucun autre paiement y compris directement sur un campus ne pourra être pris en compte.

Les options de spécialisation reposent sur un programme de formation complémentaire qui ne fait pas partie du programme général de l'année universitaire. Dès lors, la formation dispensée dans le cadre de ces options non obligatoires ne fait pas partie des contrats de professionnalisation ni en terme de volume horaire, ni en terme de prise en charge.

Elle peut toutefois être librement souscrite par tout candidat en dehors de toute autre disposition particulière.

Attention, toute annulation d'une option de spécialisation engendrera des frais forfaitaire de 150 €.

Frais complémentaires pour inscription sur des sessions d'un campus aux USA ou au Canada.

Le fonctionnement des campus de SUPINFO en Amérique du Nord aux USA et au Canada repose désormais sur le principe du «**Mobility Campus**».

Un «**Mobility Campus**» offre chaque année à tout étudiant inscrit sur un campus physique ou virtuel de SUPINFO la possibilité d'une expérience en mobilité internationale avec 2 sessions totalement organisées et compatibles avec le planning de cours et les examens du campus d'origine. Les sessions, de 2 mois chacune, sont Janvier - Février et Avril - Mai.

Elles s'organisent pour : **2490 euros par session (avec vol AR au départ de Paris, transfert aéroport et hébergement compris) ou 1990 euros par session (avec hébergement seul)** en plus des frais normaux d'inscription payables à SUPINFO au moins 3 mois avant la date de départ.

Compte tenu de la durée courte du séjour à chaque session (2 mois), les conditions d'entrée sur le territoire sont celles réservées aux touristes afin d'éviter tout problème administratif. Un candidat peut parfaitement choisir de s'inscrire aux 2 sessions de mobilité sur un même «**Mobility Campus**» ou choisir d'alterner pour multiplier ses expériences à l'international.

Frais complémentaires pour inscription en M.Sc.2 à Oxford Brookes University.

Le partenariat entre SUPINFO International University et Oxford Brookes University permet à tout étudiant désirant s'inscrire en M.Sc.2 de pouvoir suivre sa scolarité au Royaume-Uni à Oxford sur le Campus d'Oxford Brookes University dans un programme dédié avec options au choix et d'obtenir un double diplôme grâce à la reconnaissance mutuelle entre SUPINFO International University et Oxford Brookes University.

Les frais d'inscription au programme d'Oxford Brookes University doivent être payés en plus des frais d'inscription à SUPINFO et directement à Oxford.

Processus de V.A.E (Validation des Acquis de l'Expérience)

- Inscription à un processus d'accompagnement de VAE (jusqu'à 4 entretiens) : **1490 euros**
- Inscription à un processus de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) par un Jury : **2490 euros**

Toutes les informations concernant la [VAE à SUPINFO sur cette page](#).

Frais de passage aux examens de rattrapage ou en candidat libre

Les frais de passage d'examens complémentaires à ceux prévus dans une année universitaire ne sont à prévoir que pour les candidats inscrits à un cursus libre "Open-Campus - Advanced Member" ou pour les étudiants inscrits à un cursus diplômant souhaitant rattraper des matières dont les examens étaient compris dans leur cursus mais pour lesquels ils ont préalablement échoué à obtenir les crédits ECTS correspondants.

- Bon de passage (Voucher) pour un examen d'une matière ECTS : 120 € valable 12 mois.

Frais d'émission de titres

- Frais d'émission et d'expédition de titres et diplômes intermédiaires Bac+2, Bac+3 et Bac+4 : 190 € par titre
- Frais d'émission du Titre Bac+5 : **Offert**
- Frais de participation à la Cérémonie de remise des diplômes ; soirée complète dîner et spectacle (valable pour le diplômé et un invité) : 300 €, invité supplémentaire 200 €
- Frais de duplicata de titre et diplôme : 190 € par titre
- Frais de ré-expédition de titres et diplômes en cas de retour par La Poste : 15 €

Frais de réactivation de compte ou de service après suspension ou annulation

- Pour toute demande de réactivation de compte ou de service après suspension ou annulation, des frais d'un montant de 150 euros sont à prévoir.

Contrat de professionnalisation (valable pour la France uniquement)

- Tarif horaire du contrat de professionnalisation pour une année de B.Sc. : 15,50 euros.
- Tarif horaire du contrat de professionnalisation pour deux années M.Sc.1 et M.Sc.2 : 16,50 euros.
- Durée du contrat : 1 an pour les B.Sc. - 2 ans pour M.Sc.1 et M.Sc.2
- Sont éligibles au contrat de professionnalisation, les étudiants nouveaux candidats à SUPINFO et ceux régulièrement inscrits et à jour de leurs frais de scolarité l'année précédente, ayant réalisé leur inscription pour l'année académique nouvelle selon les modalités présentées plus haut en faisant le choix, avant la signature du contrat de professionnalisation avec l'entreprise, d'une année universitaire et en s'acquittant d'un acompte de 1000 euros avant le 28 février. **Attention, l'étudiant devra également déclarer avant cette date son projet de contrat de professionnalisation.**
- Dans le cas d'un projet de professionnalisation déclaré, et dans l'attente de la signature officielle du contrat de professionnalisation et de l'accord des financeurs, **l'étudiant ne doit rien verser de plus à l'établissement.** Dans le cas où aucun contrat n'est signé et où qu'aucun accord de financeur n'a été obtenu avant le 15 octobre l'étudiant devra pour conserver sa place et assurer la rentrée s'acquitter du paiement du solde avant le 30 octobre - délai de rigueur. Au delà, son inscription sera annulée et des frais de réactivation de service de 150 € pourront être appliqués.
- Dans le cas de la poursuite après un an d'un contrat de professionnalisation pour une deuxième année, l'étudiant ne doit rien verser à l'établissement et même l'acompte pour réserver la place n'est pas exigé. L'étudiant devra tout de même suivre le processus d'inscription sur Campus-Booster sans pour autant payer de frais de scolarité.

DROIT DE RETRACTATION, ARRET DES ETUDES ET MODALITES DE REMBOURSEMENT

Arrêt des études ou césure universitaire :

Une césure des études durant l'année universitaire ou l'abandon définitif des études par l'étudiant ne peut donner lieu, même partiellement, à un remboursement des frais d'études acquittés qu'en cas de force majeure justifiée. En l'absence de toute justification, le paiement complet des frais d'études reste exigible en cas d'abandon définitif des études par l'étudiant.

Tout abandon ou césure universitaire doivent être notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception exclusivement envoyée à SUPINFO - Département Scolarité - Avenue Louise, 534 - 1050 Bruxelles - Belgique.

Droit de rétractation :

Le candidat dispose d'un délai de quinze jours après une inscription symbolisée par le versement de l'acompte (250 euros pour les nouveaux candidats ou 1000 euros pour les anciens) pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. Ce délai court à compter de la date de l'inscription. Dans tous les cas, si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

L'exercice du droit de rétractation s'effectue exclusivement par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : SUPINFO International University - Avenue Louise, 534 - 1050 Bruxelles - Belgique

Dans le cadre de l'exercice du droit de rétractation, SUPINFO remboursera au candidat les sommes versées pour l'inscription concernée dans les trente jours suivants la date à laquelle ce droit a été exercé (date de réception de la lettre de rétractation).

Exclusion du droit de rétractation :

Le droit de rétractation ne peut être exercé si les cours ont commencé à être dispensés au candidat avant la fin du délai de quinze jours francs. Il ne peut non plus être exercé en cas de fourniture d'un contenu pédagogique numérique, non fourni sur un support matériel, et dont l'exécution a commencé, à la demande du candidat, préalablement à l'expiration du délai de rétractation et pour lesquels ce dernier renonce de manière expresse à l'exercice dudit droit.

Droit de remboursement :

Cas permettant le remboursement des frais perçus pour une inscription :

- Candidats démissionnaires nouvellement inscrits ou admis sous réserve d'obtention d'un titre et n'ayant pas obtenu le titre (Bac, BTS, DUT, DEUG, Licence... etc.) leur permettant d'intégrer SUPINFO à condition qu'ils communiquent leurs résultats par lettre recommandée avec accusé de réception exclusivement envoyée à SUPINFO - Département Scolarité - Avenue Louise, 534 - 1050 Bruxelles - Belgique, et dont la première présentation est antérieure au 15 juillet de l'année en cours, remboursement des frais d'inscription déduction faite de l'acompte réputé acquis à SUPINFO.

- Candidats démissionnaires et déjà inscrits à SUPINFO l'année précédente et dont la première présentation est antérieure au 30 septembre de l'année en cours, remboursement des frais d'inscription déduction faite de l'acompte réputé acquis à SUPINFO.

En cas de démission alors qu'une option de paiement anticipé a été souscrite, le remboursement sera effectué en retranchant de la somme versée à la souscription, le tarif réduit applicable au nombre d'années réellement suivies ainsi que l'acompte pour l'année suivante réputé acquis au 28 février.

Candidats réorientés sur décision du conseil de classe, annulant leur inscription par lettre recommandée avec accusé de réception exclusivement envoyée à SUPINFO - Département Scolarité - Avenue Louise, 534 - 1050 Bruxelles - Belgique, et dont la première présentation est antérieure au 30 septembre de l'année en cours.

Exclusion de remboursement :

Dans le cas de démission ou de non inscription définitive sans notifications telles que ci-dessus mentionnées, tous les versements effectués seront réputés acquis à SUPINFO à titre de dédommagement, sauf si le candidat justifie par voie postale à l'adresse ci-dessus mentionnée un motif sérieux et légitime, à savoir maladie grave, hospitalisation longue, décès d'un des deux parents, licenciement d'un des deux parents.

Formalités de visa :

Le candidat fera son affaire des formalités de visa nécessaires à son entrée sur le territoire où se situe le campus qu'il aura choisi. Aucun remboursement systématique ne sera accordé en cas de non obtention de visa. En effet, en cas de refus, le candidat pourra choisir un autre campus situé sur un autre territoire sur lequel il a un accès sous réserve de places disponibles ou de suivre l'année concernée à distance via virtual campus.

SUPINFO se réserve le droit de décaler une rentrée universitaire d'un campus par rapport aux dates officielles communiquées si elle le juge nécessaire ou en cas de force majeure dans la limite de 30 jours.

Révision du document : 05 juillet 2016.

[A propos de SUPINFO](#) | [Contacts & adresses](#) | [Enseigner à SUPINFO](#) | [Presse](#) | [Conditions d'utilisation & Copyright](#) | [Respect de la vie privée](#) | [Investir](#)



SUPINFO International University

Ecole d'Informatique - IT School

École Supérieure d'Informatique de Paris, leader en France

La Grande Ecole de l'informatique, du numérique et du management

Fondée en 1965, reconnue par l'État. Titre Bac+5 certifié au niveau I.

SUPINFO International University is globally operated by EDUCINVEST Belgium - Avenue Louise, 534 - 1050 Brussels